



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29
Présents : 20
Absents représentés : 9
Absents non représentés : /
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 29
Date de convocation : 03 décembre 2024
Date d'affichage de la convocation : 03 décembre 2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2024

Délibération n° DEL.2024-12-146

Dérogation 2025 au repos dominical

Le 10 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CERVEAU Frédéric. CORBION Rémy. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GROSJEAN Yoann. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : CLOSTRE Jacques à BAUDOUIN Marie-Christine. DACQUIN Sébastien à PRUDENT Adrien. GAUTRON Marina à LE PAVOUX Éric. GIRARD LEBRUN à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LECLERC Stéphanie à CATON Samuel. LEGER Pauline à MONDON Josiane. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à CERVEAU Frédéric.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LE PAVOUX Éric.

Rapporteur : Rémy CORBION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail, notamment les articles L.3132-26 à L.3132-27 et R.3132-21,

Vu la loi n° 2009-974 du 10 août 2009 réaffirmant le principe du repos dominical,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalisation des chances économiques,

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu la liste des souhaits des commerçants au repos dominical pour 2025 ci-annexée,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 2 décembre 2024,

Considérant qu'en raison de l'évolution des habitudes de consommation et des activités commerciales, il importe de prendre des mesures de nature à permettre des aménagements dans le temps de travail, tout en garantissant la règle du repos hebdomadaire des salariés,

Le rapport de Rémy CORBION au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ÉMET** un avis défavorable pour les branches d'activités demandant un nombre de dates supérieur à 8,
- **PROPOSE** de limiter le nombre des dérogations à 8 par an,
- **ÉMET** un avis favorable pour les branches d'activités demandant un nombre de dates inférieur ou égal à 8.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire

Éric LE PAVOUX



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 11 décembre 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
<https://www.saintgermaindupuy.fr>

**LISTE DES SOUHAITS DES COMMERCANTS
DE DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR 2025**

Approuvé de réception en préfecture
N° 1802137-20241210-DEL-2024-12-146-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de dépôt en préfecture : 11/12/2024

Branches d'activités	DIMANCHES 2025					Nombre de dimanches demandés
	Dates					
Commerces non alimentaires	<i>NOZ</i> 12 octobre 2025 19 octobre 2025 26 octobre 2025 2 novembre 2025 9 novembre 2025 16 novembre 2025 23 novembre 2025 30 novembre 2025 7 décembre 2025 14 décembre 2025 21 décembre 2025 28 décembre 2025	<i>TAPE A L'ŒIL</i>	<i>JOUR DE FETE</i> 26 octobre 2025 7 décembre 2025 14 décembre 2025 21 décembre 2025 28 décembre 2025	<i>DARTY</i> 12 janvier 2025 19 janvier 2025 29 juin 2025 6 juillet 2025 31 août 2025 7 septembre 2025 14 septembre 2025 23 novembre 2025 30 novembre 2025 7 décembre 2025 14 décembre 2025 21 décembre 2025	<i>ACTION</i>	19
Commerces alimentaires	<i>GRAND FRAIS</i> 21 décembre 2025 28 décembre 2025					2
Commerces de l'automobile	<i>CITROEN</i> 19 janvier 2025 16 mars 2025 15 juin 2025 14 septembre 2025 12 octobre 2025					5